



Extrait certifié conforme de la résolution n° 10423-06-23 adoptée par le Conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 21 juin 2023

## ADOPTION GRILLE HORAIRE AUTOBUS 2023

Extrait du livre des délibérations du Conseil régional, session ordinaire tenue le 21 juin 2023 et présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-Laurent a déclaré sa compétence en transport collectif et adapté le 5 février 2020 (résolution n° 04-02-20);

ATTENDU l'adoption des règlements de déclaration de compétence en transport collectif et adapté le 3 juin 2020 (résolutions n° 8782-06-20 et 8783-06-20);

ATTENDU QUE les services de transport par autobus sont assujettis à un horaire de service;

ATTENDU le dépôt de la grille horaire 2023 révisée lors de la séance du 21 juin 2023;

ATTENDU l'obligation de publier toute modification à la grille horaire d'un service municipal de transport en commun dans les véhicules de service et un journal local au moins 30 jours avant son entrée en vigueur (RLRQ, c. T-12 article 48.24, de la *Loi sur les transports*);

ATTENDU QUE le nouvel horaire de service est en cours de validation présentement, et que certaines modifications mineures pourraient être apportées à la suite d'essais routiers.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Monsieur Pierre Poirier Appuyé par : Madame Linda Gagnon et résolu unanimement,

D'adopter la nouvelle grille horaire 2023 telle que présentée lors de la séance du 21 juin 2023, et d'autoriser son entrée en vigueur à partir du 14 août 2023;

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC du Haut-Saint-Laurent à approuver les modifications mineures au nouvel horaire de service 2023, si nécessaire, lorsque la période de validation sera terminée;

De procéder à sa publication dans les véhicules de service, les journaux et le site internet de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à son envoi aux municipalités du Haut-Saint-Laurent, dans les établissements d'enseignement et services de transport régionaux à compter du 12 juillet 2023.

Avis public donné à Huntingdon en date du 26 juin 2023 par Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier

### Horaire en vigueur du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés)

#### Ligne bleue

	Trajet 1	Trajet 2	Trajet 3	Trajet 4	Trajet 5	Trajet 6
Ormstown	7 h 00	9 h 00	12 h 00	14 h 30	16 h 45	19 h 15
Salaberry-de-Valleyfield	7 h 29	9 h 29	12 h 29	14 h 59	17 h 14	19 h 44
Sainte-Barbe	7 h 45	9 h 45	12 h 45	15 h 15	17 h 30	20 h 00
Huntingdon	7 h 54	9 h 54	12 h 54	15 h 24	17 h 39	20 h 09
Huntingdon	7 h 54	10 h 00	12 h 54	15 h 24	17 h 39	20 h 09
Sainte-Barbe	8 h 09	10 h 15	13 h 09	15 h 39	17 h 54	20 h 24
Salaberry-de-Valleyfield	8 h 24	10 h 30	13 h 24	15 h 54	18 h 09	20 h 39
Ormstown	8 h 44	10 h 50	13 h 44	16 h 14	18 h 29	20 h 59

#### Ligne jaune

	Trajet 1	Trajet 2	Trajet 3	Trajet 4	Trajet 5
Hinchinbrooke	5 h 50	8 h 13	11 h 10	15 h 00	17 h 28
Huntingdon	6 h 04	8 h 27	11 h 24	15 h 14	17 h 42
Godmanchester	6 h 16	8 h 39	11 h 36	15 h 26	17 h 54
Ormstown	6 h 25	8 h 48	11 h 45	15 h 35	18 h 03
Howick / Très-Saint-Sacrement	6 h 47	9 h 10	12 h 07	15 h 57	18 h 25
Sainte-Martine	6 h 59	9 h 22	12 h 19	16 h 09	18 h 37
Sainte-Martine	7 h 10	9 h 35	12 h 30	16 h 25	18 h 40
Très-Saint-Sacrement / Howick	7 h 20	9 h 45	12 h 40	16 h 35	18 h 50
Ormstown	7 h 35	10 h 00	12 h 55	16 h 50	19 h 05
Godmanchester	7 h 53	10 h 18	13 h 13	17 h 08	19 h 23
Huntingdon	8 h 02	10 h 27	13 h 22	17 h 17	19 h 32
Hinchinbrooke	8 h 13	10 h 38	13 h 33	17 h 28	19 h 43

#### Ligne verte

	Trajet 1	Trajet 2	Trajet 3	Trajet 4
Saint-Anicet	7 h 00	9 h 45	14 h 15	17 h 00
Sainte-Barbe	7 h 16	10 h 01	14 h 31	17 h 16
Salaberry-de-Valleyfield	7 h 38	10 h 23	14 h 53	17 h 38
Ormstown	7 h 58	10 h 43	15 h 13	17 h 58
Franklin	8 h 08	10 h 53	15 h 23	18 h 08
Franklin	8 h 15	11 h 00	15 h 30	18 h 15
Ormstown	8 h 28	11 h 13	15 h 43	18 h 28
Salaberry-de-Valleyfield	8 h 51	11 h 36	16 h 06	18 h 51
Sainte-Barbe	9 h 07	11 h 52	16 h 22	19 h 07
Saint-Anicet	9 h 17	12 h 02	16 h 32	19 h 17

L'utilisation est

**GRATUITE**  
en provenance et à destination  
du Haut-Saint-Laurent

Entrée en vigueur :  
**14 août 2023**

Pour connaître la liste des points d'arrêt des circuits et les règles de conduite ou pour consulter l'horaire complet, visitez :  
[mrchsl.com/services/transport](http://mrchsl.com/services/transport)

Pour toute question, appelez au  
**450 264-2267**